

Objet : Sorties Loisirs Tout Public – 2ème semestre 2025

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Considérant qu'il y ait lieu de fixer les tarifs des sorties culturelles proposées par l'Espace Simone Veil pour le deuxième semestre 2025.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Les tarifs suivants seront appliqués au public fréquentant les animations et ateliers proposés par l'Espace Simone Veil.

ACTIVITES	DATES	SAN-REMOIS			EXTERIEURS		
		Adulte	Adulte avec enfant	Enfant -16 ans	Adulte	Adulte avec enfant	Enfant de moins de 16 ans
Sortie bois gourmand	14/10/2025	4€	3€	1€	8€	8€	8€
Sortie Miel et Savon	15/10/2025	10€	8€	2€	20€	20€	20€
Bowling	26/11/2025	6.90€	4.90€	2€	13.80€	13.80€	13.80€
Visite Château d'Epiry	27/10/2025	3.30€	2.30€	1€	6.60€	6.60€	6.60€

Le paiement s'effectue en liquide ou par chèque.

ARTICLE 2 :

Ces tarifs sont applicables au 1er septembre 2025.

ARTICLE 3 :

Madame la directrice générale des services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ampliation sera adressée :

- A la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône, la Trésorerie Municipale

Fait à Saint-Rémy, le 05/08/2025

Florence PLISSONNIER



Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture

le 12/08/2025

et publié, affiché ou notifié

le 12/08/2025

Florence PLISSONNIER

Maire

